



## Note d'information de l'étude de définition d'un plan d'action pour la déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique sur le territoire du bassin versant de l'Yerres

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) :

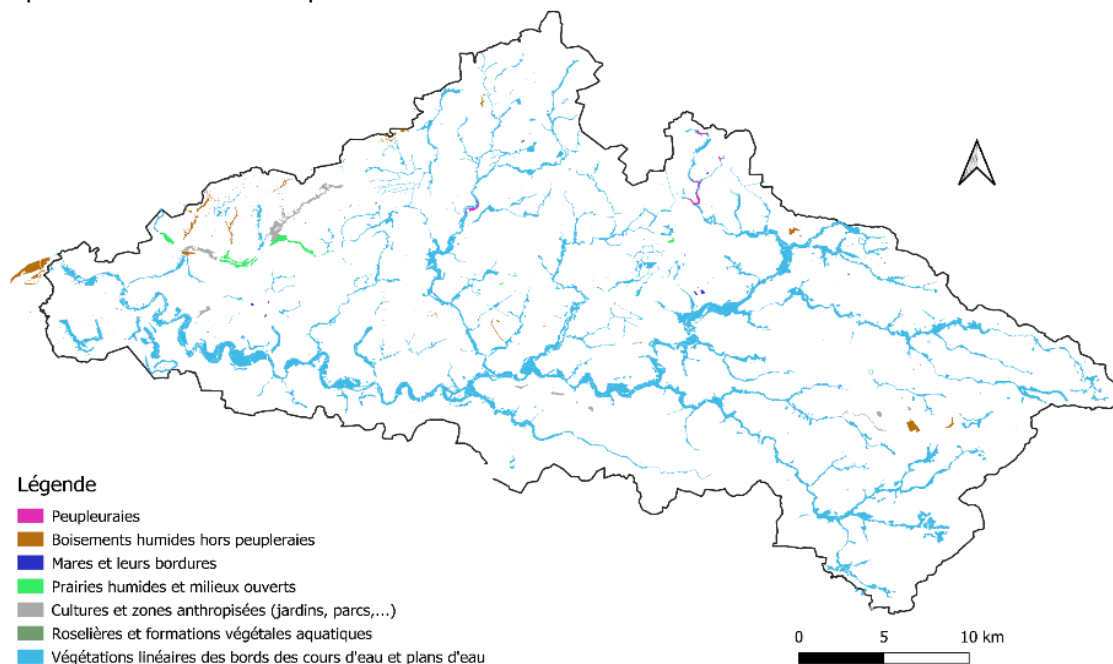
Document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue. Il est officiellement en révision depuis avril 2023 et la cartographie des réservoirs écologiques a été mise à jour.

Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

En Île-de-France, par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Île-de-France a été adopté par le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris le 21 octobre 2013.

Les documents d'urbanisme SCOT, PLUi et PLU doivent être compatibles avec le SRCE et ne peuvent pas contenir de règle en contradiction avec les objectifs fondamentaux

Le bassin versant de l'Yerres constitue un chevelu assez dense de cours d'eau qui constituent d'autant de continuités écologiques dans la trame humide. Les forêts et bois classés constituent des réservoirs biologiques et les lisières agricoles forment des corridors potentiellement fonctionnels susceptibles d'être traversés par la faune.



Carte des zones humides potentielles sur le bassin versant de l'Yerres

Le SyAGE, acteur de la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et de la Trame Verte et Bleue coordonne et anime cette étude. Le bureau d'étude BIOTOPE réalise celle-ci. Elle est cofinancée par le SyAGE et la Région île-de-France pour la partie Diagnostic écologique. Le fonds vert vient s'ajouter aux cofinancements pour la définition du plan d'actions.

L'Institut Paris Région - Département environnement urbain et rural est associé en tant que partenaire technique dans ce projet.

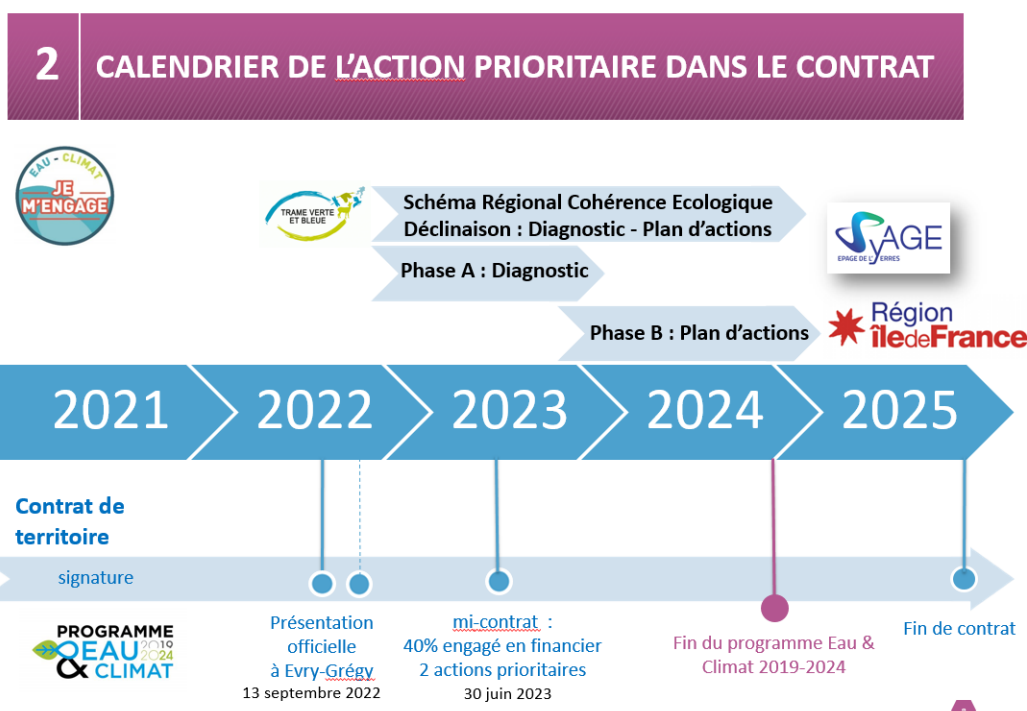
Des acteurs opérationnels sont aussi associés (services urbanisme et biodiversité des EPCI et communes du territoire, Seine et Marne Environnement, les CAUE, la Chambre d'agriculture, les Fédérations de pêche, de la chasse, l'ONF, les services rivière et ENS des départements, les services déconcentrés de l'état (DRIEAT & DDT), Île-de-France Nature, SNCF réseau, le service départemental des routes de Seine-et-Marne).

Les objectifs de cette étude sont de déterminer la fonctionnalité de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire du bassin versant de l'Yerres (en 2023) et de construire en concertation avec les acteurs qui vont les faire vivre un plan d'actions (en 2024) (40 fiches actions). Ce plan d'actions se concrétisera pour faciliter l'intégration des enjeux de trames vertes et bleues à prendre en compte dans les procédures de révisions des documents d'urbanisme stratégiques et règlementaires.

Il permettra aux EPCI et aux services urbanisme et biodiversité de mieux appréhender, de s'approprier et d'intégrer les enjeux de trame verte et bleue sur leur territoire dans leur projet en s'inspirant de retours d'expériences et en utilisant des leviers techniques et financiers existants. Ce travail partagé permet d'apporter de la cohérence à l'échelle du territoire du bassin versant de l'Yerres.

Le bureau d'étude Biotope vous présentera le plan d'actions co-construit avec les ateliers de concertation à l'occasion de ce COPIL et les pistes envisagées pour engager tous les acteurs dans sa mise en œuvre.

Il est important que les acteurs du territoire qui font vivre les projets soient informés, s'approprient et mettent en œuvre les actions favorables à l'enjeu de trame verte et bleue dans un contexte qui doit s'adapter au changement climatique et aux leviers financiers et techniques. Le prochain contrat de territoire de bassin versant qui sera élaboré au cours de l'année 2025 intégrera les actions prioritaires.



Contexte - calendrier de mise en œuvre de l'action prioritaire à travers le contrat de territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres (2021-2025)